

PROCÈS-VERBAL de la SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL de LAVARDENS

du mardi 15 novembre 2022 à 19h00 à la salle du conseil de Lavardens

Membres présents : Christiane COSTENARO, Laurence GÉNOT-BARRÈRE, Cyrille GINESTET, Claude MACARY, Laurent MOTHE, Cyril RECHOU, Damien RECHOU, Joëlle Saint-Pé.

Excusés : Séverine DELCOURT, Sylvie PUJOS

Procurations : néant

Quorum : 8

Secrétaire de séance : Joëlle SAINT-PÉ

Convocation du : 10/11/2022

ORDRE DU JOUR

- 1) Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance
Passage à la nomenclature M57:
 - 2) Règlement budgétaire et financier de la commune (présentation par M. Jouglar, trésorier)
 - 3) Choix de régime de provisions pour risques et charges
 - 4) Opérations entre budget principal et budgets annexe du Lotissement en vue du passage à la M57
 - 5) Décisions modificatives
 - 6) Conventonnement CDG/MNT complémentaire santé
 - 7) RIFSEEP : Retrait DCM du 15/06/2022 et nouvelle DCM
 - 8) Discussion autour du fonds de commerce du Malthus
 - 9) Questions diverses et Informations générales
-

1) Lecture et approbation de la dernière séance

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité et signé par le maire et le secrétaire de séance.

Passage à la nomenclature M57:

2) Règlement budgétaire et financier de la commune

Le règlement budgétaire et financier est présenté par M. Jouglar, trésorier, en vue du passage à la nomenclature budgétaire M57 commune à toutes les types de collectivités territoriales.

Le Conseil municipal, à compter de l'exercice 2023, adopte à l'unanimité le règlement budgétaire et financier (document annexé) de la commune de Lavardens, et précise que ce règlement s'appliquera au budget principal de la commune et à ses 3 budgets annexes : Commerce, Lotissement, Restaurant.

3) Choix de régime de provisions pour risques et charges

Le Conseil municipal, décide d'appliquer le régime dérogatoire en optant pour le régime de provisions budgétaires pour l'ensemble des budgets de la commune.

4) Opérations entre budget principal et budgets annexe du Lotissement en vue du passage à la M57

Le conseil municipal décide d'effectuer la modification budgétaire suivante : concernant l'opération d'ordre sur dépense d'investissement à l'intérieur de la section :

- compte 2763 (créances sur des collectivités publiques) : 103127,36 € ;
- compte 2761 (créances pour avance en garantie d'emprunt)
- recette d'investissement à l'intérieur de la section : 103127,36 €.

5) Décisions modificatives

comptes de dépenses de fonctionnement :

chapitre 011 : 60633 fournitures de voirie : - 3406 € - 335 = -3741 € ;

chapitre 65 : 6541 : créances admises en non-valeurs : 335 € ;

chapitre 012 : 633 impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations : 70 € ; 633 cotisation au CNFPT 15 € ; 6411 personnel titulaire : 2781 € ; 6413 personnel non-titulaire : +205 € ; 6415 : indemnité inflation : 300 € ; 6450 : charges de sécurité sociale : 25 € ; 6533 : cotisations de retraite : 10 €.

6) Conventonnement CDG/MNT complémentaire santé

Le conseil municipal décide d'adhérer à la convention de participation et à son contrat d'assurance collective à adhésion facultative des employeurs et des agents pour le risque SANTÉ, conclus par le CDG32, pour un effet au 1^{er} janvier 2023 et suite à l'avis favorable du comité technique réuni le 14 novembre 2022, décide d'accorder une participation financière aux agents pour le risque SANTÉ d'un montant de 58 euros par agent + 6 € par enfant à charge et + 6 € pour parent isolé à compter du 01/01/2023.

7) RIFSEEP : Retrait DCM du 15/06/2022 et nouvelle DCM

Monsieur le maire rappelle que par délibération du 15 juin 2022 le conseil municipal avait approuvé la mise en place du RIFSEEP pour les agents et avait prévu une date d'entrée en vigueur rétroactive, soit à compter du 1^{er} janvier 2022. La rétroactivité du Rifseep n'entrant pas dans le cadre des exceptions autorisées, il convient de retirer cette délibération.

Vu l'avis favorable du Comité Technique réuni le 27 juin 2022 relatif à la mise en place des critères professionnels liés aux fonctions et à la prise en compte de l'expérience professionnelle en vue de l'application du R.I.F.S.E.E.P. aux agents de la collectivité, le conseil décide à l'unanimité d'instituer l'I.F.S.E. et le C.I.A à partir du 1^{er} janvier 2023, au bénéfice des fonctionnaires titulaires et stagiaires et contractuels comptant une ancienneté d'un an dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'État. Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget 2023. Par ailleurs les groupes de fonction 1 et 2 au

sein des grades d'adjoints administratifs et d'adjoints techniques seront créés afin de distinguer les fonctions d'exécution de celles requérant de la technicité.

8) Discussion autour du fonds de commerce du Malthus

Pas de nouvelles du racheteur. Débat sur une reprise par la commune en vue d'une éventuelle location-gérance.

Questions diverses et Informations générales

Évocation de la gratuité de la salle des fêtes aux bénévoles ou lavardenais.
Point sur les réunions des commissions à l'agglomération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H00

Membres présents : 8 ; Procurations : 0 ; Membres votants : 9

DELIBERATIONS ADOPTÉES

2022_11_15_01	Adoption Règlement budgétaire et financier de la commune
2022_11_15_02	Choix de régime de provisions pour risques et charges
2022_11_15_03	Opérations entre budget principal et budgets annexe du Lotissement en vue du passage à la M57
2022_11_15_04	Conventionnement CDG/MNT complémentaire santé
2022_11_15_05	RIFSEEP : Retrait DCM du 15/06/2022
2022_11_15_06	Décision modificative n°2 sur le chapitre 012
2022_11_15_07	Décision modificative n°3 sur le chapitre 65

Signature du maire

Claude MACARY

Signature du secrétaire de séance

Joëlle SAINT-PÉ

Procès-verbal arrêté le :

Mis à disposition du public le :